

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_063

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par les entreprises CIRCET et BOUYGUES en date du 27 mars 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de raccordement souterrain,  
Rue du Bargy.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux à la hauteur du N°52 de la Rue du Bargy, la circulation sera en demi-chaussée par alternat manuel et la vitesse limitée à 30 km/h sur la zone de travaux **le Mercredi 16 Avril 2025**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les entreprises.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire.



A Scionzier, le 27/03/2025

